

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24439710

Déposé
24-10-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0408321795

Nom(en entier) : **GALACTIC**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Place d'Escanaffles 23
: 7760 Celles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 21 octobre 2024, ce qui suit:

xxxxx

PREMIERE RESOLUTION.

Ayant pris connaissance du rapport justificatif de la modification de l'objet établi par le conseil d'administration en conformité avec l'article 7 :154 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée décide d'ajouter in fine de l'objet de la société et en conséquence à l'article 3 des statuts le texte suivant :

Les objectifs de la Société incluent, outre l'intérêt des actionnaires, le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.

En conséquence, l'article 3 des statuts est désormais libellé comme suit :

La société a pour objet la mise au point de procédés, la production et la commercialisation de dérivés de sucres par voies chimique et biologique et d'autres dérivés chimiques et biologiques, ainsi que la prise de participation dans des sociétés exerçant ce type d'activités. Elle peut acquérir, exploiter, concéder, tous brevets, licences ou marques relatives à son objet.

Elle peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant, directement ou indirectement, à son objet, même partiellement, ou la nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut aussi s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de souscription, ou de toute autre manière à toutes entreprises, associations ou sociétés belges ou étrangères, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser même indirectement l'objet de la société. Elle peut conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autre avec telles entreprises, associations ou sociétés.

Elle peut accomplir son objet, soit pour elle-même, soit pour compte de tiers. Elle peut notamment affermer ou donner à gérer à des tiers.

Les objectifs de la Société incluent, outre l'intérêt des actionnaires, le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée donne procuration :

- à la **SRL CORPOCONSULT** pour modifier l'inscription de la société à la Banque Carrefour des

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Entreprises.

- au notaire David INDEKEU pour procéder à la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent acte et au dépôt des statuts coordonnés de la société.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 21 octobre 2024, 2 procurations et le texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").